



## **ASSISTANT POLITIQUES RÉGALIENNES**

### **Recrutement en contrat d'alternance**

Appel à candidature  
Prise de fonction prévue en septembre 2022

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	
Intitulé du poste	<b>Assistant politiques régaliennes</b>
Nature du poste	Administratif / Technique
Durée du contrat	12 mois en alternance formation / entreprise. Présence dans l'établissement à définir en fonction du calendrier de la formation.
Formation	MASTER type droit public.

<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SES MISSIONS</b>	
La structure	<p>Le Parc national de la Vanoise est géré par un établissement public administratif portant le même nom. Il est placé sous la tutelle du ministère en charge de la protection de la nature. Il dispose de son propre conseil d'administration.</p> <p>Le directeur de l'établissement est autorité administrative et ordonnateur budgétaire. Il est sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au ministère en charge de la protection de la nature.</p>
Les missions	<p>Situé en Savoie entre les hautes vallées de Maurienne et de Tarentaise, le Parc national de la Vanoise est le premier parc national français. Il a été créé en 1963 pour protéger la nature. Aujourd'hui ses missions sont à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De connaître, gérer et protéger les patrimoines naturels, culturels et paysagers,</li><li>- D'accueillir, informer, sensibiliser les différents publics : locaux, visiteurs, enfants, etc.</li><li>- D'accompagner les initiatives publiques et privées dans leurs projets de développement durable et de mise en valeur des patrimoines et du territoire.</li></ul>
L'organisation interne	<p>L'équipe est composée d'environ 70 agents permanents et d'une 20aine de saisonniers pour des renforts estivaux.</p> <p>L'équipe est organisée autour de services centraux au siège sur la base de 3 pôles (connaissance et gestion, valorisation et communication, secrétariat général) et d'unités territoriales couvrant 3 secteurs géographiques avec comme bases d'implantation Bourg-Saint Maurice, Pralognan-la-Vanoise et Val-Cenis.</p>

## CONTEXTE DE LA MISSION

<p>Contexte politique de la mission</p>	<p>La loi du 14 avril 2006 est venue réformer la loi fondatrice des parcs nationaux de 1963. Les principaux effets de cette loi ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La révision de la réglementation spéciale du cœur du Parc, ayant pris effet avec le décret du PNV du 21 avril 2009,</li><li>- La mise en place d'une charte, projet de territoire fixant pour le cœur des objectifs de protection et pour l'aire d'adhésion à constituer autour du cœur sur libre adhésion des communes, des orientations de développement durable. La charte a été approuvée par le décret du 27 avril 2015,</li><li>- En 2015, l'adhésion résultante à la charte des communes de Les Belleville et Peisey-Nancroix, ce qui a constitué de fait l'aire d'adhésion.</li></ul> <p>En 2016, Le Parc s'est engagé dans une démarche de rapprochement avec le territoire. Un protocole d'accord « Bien vive ensemble en Vanoise » (2016-2021) a été établi pour amener l'établissement, les élus et les acteurs locaux à travailler ensemble sur des sujets convenus. À l'issue d'un bilan évaluatif en 2021, il a été décidé d'un acte II du protocole sous le vocable « Envie de Vanoise ». Passé la phase de productions d'idées et de mise en œuvre d'actions du premier acte, l'objectif de « Envie de Vanoise » est de rapprocher le Parc et les communes qui le souhaitent par le biais de contrats d'actions partenariales. Ce principe doit être validé par le conseil d'administration du 5 juillet 2022.</p>
<p>Contexte technique de la mission</p>	<p>1 – Le chef de projet de l'élaboration de la charte va très prochainement faire valoir son droit à la retraite. Arrivé dans l'établissement en 2007, il est le seul membre de la direction à avoir toute l'historique de la révision de la réglementation et de l'émergence de la charte jusqu'à son approbation. Sa mémoire et son vécu direct représentent un capital immatériel qui doit être constitué et rester actif, au motif que cette histoire récente a encore des répercussions aujourd'hui dans les relations entre le Parc et le territoire et dans les projets et actions portés.</p> <p>2 – La réglementation générale de 2009, les MARCœuri et les décisions dérivées (= les réglementations thématiques et les autorisations individuelles prises par l'établissement) ainsi que la carte de la charte relative aux espaces selon leur vocation encadrent au quotidien les activités et usages des tiers dans le cœur du Parc. Un point de parcours pour évaluer de l'adéquation de ces références à portée réglementaire avec la réalité des situations permettrait d'identifier les difficultés ou obstacles rencontrés pour réfléchir aux adaptations et évolutions souhaitables. Le point 2 est en soi une prolongation directe du 1.</p> <p>3 – La charte, telle que voulue par le législateur avec la loi du 14 avril 2006, s'est relevée peu adaptée au contexte particulier du Parc national de la Vanoise. Parallèlement au partenariat établi avec les 2 communes adhérentes par le truchement de conventions d'application de la charte, l'établissement s'est lancé dans un processus de reconquête d'une proximité avec les autres communes par le biais de « Vivre ensemble en Vanoise » puis de « Envie de Vanoise ». Aujourd'hui la charte a atteint la mi-parcours du délai donné au conseil d'administration pour qu'il se penche sur l'opportunité de réviser – ou non – la charte. Pour éclairer les débats à avoir en temps utile en conseil d'administration, la direction de l'établissement veut réfléchir en interne aux deux stratégies que le Parc mène de front.</p> <p>Cette réflexion rejoint la question que se pose actuellement le collectif des directeurs des parcs nationaux à propos des modifications ou révisions des chartes prévues par le code de l'environnement au regard de la lourdeur et la complexité du chantier à mener ainsi que des moyens à mobiliser</p> <p>Le point 3 dépend pour partie des conclusions du point 2.</p>

<p>Définition du contenu de la mission</p>	<p>La mission porte sur trois besoins complémentaires et chainés, liés à la stratégie du Parc :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Capitaliser le passé,</li> <li>2 – Assurer le présent,</li> <li>3 – Préparer le futur.</li> </ol> <p><b>1 – <u>Le passé : constitution d'un capital charte et réglementation</u></b>  La mission consiste à capitaliser la mémoire et le vécu sur le processus de mise en place du décret de 2009 et de la charte, avec un accent tout particulier sur les aspects réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution de la réglementation générale ;</li> <li>- Écriture des MARCœur de la charte ;</li> <li>- Cartographie des espaces du Parc selon leur vocation<sup>ii</sup> figurant dans la charte, du fait de l'obligation de compatibilité des projets en cœur de Parc avec la carte fixée par la loi ;</li> <li>- Évolution des réglementations thématiques dérivées de la réglementation de 2009 et prises par les directeurs successifs.</li> </ul> <p><b>2 – <u>Évaluation prospective des références réglementaires en vigueur</u></b>  Les références réglementaires en objet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, la réglementation générale de 2009, les MARCœur, les réglementations thématiques dérivées de la réglementation générale en vigueur et les autorisations individuelles ;</li> <li>- D'autre part, la carte des espaces selon leur vocation.</li> </ul> <p>Dans le prolongement direct du point 1, la mission consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir la liste des difficultés rencontrées dans l'applicabilité des contenus et modalités d'application des références réglementaires au regard des pratiques actuelles et des évolutions constatées ou prévisibles des usages et des activités ;</li> <li>– Confronter les références réglementaires actuelles avec le positionnement sur certains usages ou activités qui ressortent des travaux de « Bien vivre ensemble en Vanoise » et de « Envie de Vanoise » ;</li> <li>– Analyser les marges d'interprétation possibles des références actuelles au regard de ces deux grilles ;</li> <li>– Identifier au cas par cas au sein de la norme hiérarchique les textes à modifier ou faire évoluer.</li> </ul> <p><b>3 – <u>Accompagner la direction du Parc dans sa réflexion prospective sur l'opportunité de révision de la charte</u></b>  La mission consiste à réaliser un travail de recherche (réflexion exploratoire) au sein du comité de direction sur l'opportunité de réviser/modifier la charte – ou non – à l'échéance de ses 12 ans en prenant en considération d'une part les exigences des processus et procédures et d'autre part la démarche novatrice de collaboration avec les communes non adhérentes (« Envie de Vanoise »). Concevoir les bases d'un dispositif d'évaluation qui allie évaluation de la charte et évaluation de « Envie de Vanoise » pour éclairer en temps utile le conseil d'administration.  Les conclusions du point 2 seront – le cas échéant – à prendre en considération pour évaluer de l'opportunité de la modification/révision de la charte.</p>
<p>Attendus et rendus</p>	<p><b>1 – <u>Constitution d'un capital charte et réglementation</u></b>  Proposer une méthode de capitalisation et les livrables à la direction.  Constituer le capital.</p> <p><b>2 – <u>Évaluation prospective des références réglementaires</u></b>  – Proposer une méthode d'évaluation des références à mener en interne et en mode projet.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener et animer l'évaluation : confrontation avec les pratiques et le vécu + confrontation avec les orientations données par « Bien vivre ensemble en Vanoise » et « Envie de Vanoise ».</li> <li>- Produire un état analytique détaillé avec l'identification dans la hiérarchie des textes des références concernées et proposer des reformulations.</li> </ul> <p>Prévoir des points d'étapes réguliers en comité de direction. Projet à relier à la réflexion menée par le groupe de travail inter-parcs nationaux réglementation et police sur l'évaluation des MARCœur.</p> <p><b>3 – Réflexion prospective sur la révision de la charte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un travail de recherche sur la question de la modification ou de la révision de la charte à l'échéance réglementaire à l'aune des processus partenariaux lancés par le Parc, selon une approche politique et réglementaire.</li> <li>- Impliquer le comité de direction en partageant les travaux et en animant et alimentant sa réflexion prospective. Les travaux et conclusions du point 2 seront – le cas échéant – une des composantes à prendre en considération pour évaluer de l'opportunité de la modification/révision de la charte.</li> <li>- Produire des éléments de langage dans une logique de confrontation des avantages et inconvénients.</li> <li>- Produire un cahier des charges pour une évaluation combinée ou articulée de la charte et de « Envie de Vanoise ».</li> </ul> <p>Réflexion à relier avec celle actuellement menée par le GT charte inter-parcs sur la modification/révision des chartes.</p>
--	--

<b>COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE</b>	
Savoir	Connaissances générales en droit public. Connaissance générale des politiques publiques en matière de protection de la nature et d'espaces protégés. Connaissance précise de la politique des parcs nationaux et des textes les régissant. Connaissances sur l'évaluation de politiques publiques.
Savoir-faire	Capacité d'analyse, d'évaluation, de synthèse, d'exposer et de rendre-compte. Qualités rédactionnelles. Capacité à conduire un projet et faire travailler les agents en mode projet.
Savoir-être	Autonome. Capacité de recherche et de réflexion. Imaginatif, force de proposition. Sens du politique. Qualité d'écoute et de reformulation. Rigueur.
Autres	Appétence pour les politiques publiques, les dynamiques de territoire et les évaluations.
Outils mis à disposition	PC portable avec suite Microsoft 365, smartphone. Bureau partagé. Accès aux véhicules de service.

<b>CONTACTS ET COMPOSITION DU DOSSIER</b>	
Contact technique	Des renseignements peuvent être pris auprès de : Philippe Lheureux, directeur de projets politiques régaliennes <a href="mailto:philippe.lheureux@vanoise-parcnational.fr">philippe.lheureux@vanoise-parcnational.fr</a> – 06.47.00.18.76
Composition du dossier de candidature	Le dossier de candidature, qui comprendra une lettre de motivation et un CV détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés.  Le dossier est à adresser à l'attention de M. le Directeur du Parc national de la Vanoise : - Soit par voie postale au 135, rue du Docteur Julliand, 73000 Chambéry, - Soit par voie électronique à <a href="mailto:secretariat@vanoise-parcnational.fr">secretariat@vanoise-parcnational.fr</a> . Au plus tard le jeudi 30 juin 2022 à 18h00.

<b>AFFECTATION, PRÉSENTATION DU SERVICE</b>	
Service d'affectation	Rattachement direct à la direction.
Mission principale du service	Appui à la direction sur les politiques et missions régaliennes.
Composition du service	1 agent : le directeur de projets politiques régaliennes.
Positionnement dans l'organigramme du service	Rattachement direct au directeur des projets politiques régaliennes.
Relations fonctionnelles	Ensemble du comité de direction, dont le directeur et le directeur-adjoint.
Affectation territoriale	Siège de l'établissement, à Chambéry. Déplacements très ponctuels dans les bureaux des 3 secteurs territoriaux (Bourg-Saint Maurice, Pralognan-la-Vanoise, Val-Cenis).

<sup>i</sup> MARCœur : Modalité d'application de la Réglementation du Cœur (du Parc)  
Référence législative : 1° du I de l'article L.331-3 du code de l'environnement  
Référence Parc national de la Vanoise : charte du Parc, pages 157 à 179

<sup>ii</sup> Référence législative : 2° alinéa du I de l'article L.331-3 du code de l'environnement  
Référence Parc national de la Vanoise : charte du Parc, pages 181 à 197 + carte au 100 000<sup>ème</sup> en annexe